

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **9e jour du mois de juillet 2018**, à la salle du Conseil, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

**2018-192**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec le retrait du point 9.1 et avec l'ajout du point 7.12 : Échange de terrains entre la Ville d'Asbestos et la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. et autorisation de signature.

Adoptée

**2018-193**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**2018-194**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que rédigé.

Adoptée

## **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen demande une explication au sujet des portes à l'entrée de la plage municipale qui sont toutes grandes ouvertes cette année.

Un citoyen et sa conjointe souhaitent connaître la réponse des membres du Conseil suite à leur demande déplacement de l'aire de baignade à la plage municipale pour y installer leur ponton face à leur résidence.

Une citoyenne demande si la Ville d'Asbestos offrira à ses citoyens un bac de comptoir pour la collecte des matières compostables.

Un citoyen demande des clarifications sur le retrait d'une lumière de rue sur la 18e Avenue.

Un citoyen demande des explications au sujet de la réglementation sur le triangle de visibilité sur le coin des rues.

Un citoyen aimerait connaître le mandat et la portée des interventions des patrouilleurs de parcs.

Un citoyen demande qu'une vérification soit faite sur un terrain à la sortie du secteur Trois-Lacs, qu'il juge dangereux pour la sécurité des résidents du secteur.

Un citoyen demande où en est la réflexion des membres du Conseil face à l'éventualité de l'implantation d'une nouvelle voie d'accès vers le secteur Trois-Lacs via la route 249.

Un citoyen demande l'autorisation de peindre son poteau de service (entrée d'eau) sur son terrain. Il demande également la permission de tondre la bande gazonnée appartenant à la Ville sur le côté de sa résidence.

## **2018-195**

### **NORDIK BLADES D'ASBESTOS : DEMANDE DE COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'équipe de hockey sénior d'Asbestos, les Nordik Blades, afin d'avoir une commandite pour la saison à venir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remettre un montant de 350 \$ provenant des fonds du tournoi de golf du maire, et ce afin de servir à combler les dépenses de la saison 2018-2019. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2018-196**

**ASSOCIATION DU PARC CANIN D'ASBESTOS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du Parc Canin d'Asbestos est un organisme à but non lucratif nouvellement enregistré et que son but est d'entretenir et d'améliorer le parc canin déjà existant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette une aide financière de 500 \$ à l'Association du Parc canin d'Asbestos afin de pouvoir démarrer leurs activités, notamment contracter une assurance responsabilité et voir à l'entretien du parc. Ce montant étant pris à même les montants recueillis lors du tournoi de golf du maire.

**QUE** l'Association remette à la Ville d'Asbestos le nom de ses administrateurs et une preuve d'assurance.

Adoptée

**2018-197**

**LES PARTENAIRES POUR LA PETITE ENFANCE : PRÊT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA FÊTE DE QUARTIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme Les Partenaires de la petite enfance pour l'organisation d'une fête de quartier sous forme d'un dîner pique-nique qui se tiendra le 16 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos contribue à la tenue de la fête de quartier qui se tiendra le 16 septembre 2018 par le prêt de 9 barricades, d'une scène, de 20 tables livrées au local de quartier de l'organisme Les Partenaires de la petite enfance.

**QUE** la Ville d'Asbestos permette la fermeture de la rue Chassé, de la rue Brown à Simoneau, pour la durée de l'activité, soit de 10 h à 16 h.

Adoptée

**2018-198**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES : DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'Action Bénévole des Sources offre plusieurs services de soutien à domicile aux personnes âgées, dont le programme Viactive, visant à sensibiliser et initier ces dernières à la pratique régulière d'activités physiques;

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources de pouvoir utiliser la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies gratuitement pour y tenir des séances du programme Viactive;

**CONSIDÉRANT** que le programme Viactive cadre avec sa politique MADA (Municipalité amie des aînés);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par le Centre d'Action Bénévole des Sources afin d'y tenir les sessions du programme Viactive selon le calendrier suivant :

<b>Les lundis et mercredis de 8 h 30 à 12 h</b>	
1 <sup>re</sup> session (10 semaines)	du 24 septembre au 26 novembre 2018
2 <sup>e</sup> session (8 semaines)	du 14 janvier au 4 mars 2019
3 <sup>e</sup> session (8 semaines)	du 11 mars au 29 avril 2019

**QUE** l'organisme s'engage à monter et démonter la salle pour la remettre dans le même état qu'à l'arrivée.

Adoptée

#### **2018-199**

##### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2018**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 278 107,70 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mai 2018:	1 278 107,70 \$

Adoptée

#### **2018-200**

##### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2018**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 244 939,47 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2018:	1 244 939,47 \$

Adoptée

## **BILAN DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE**

Le directeur du Service des Loisirs dépose le bilan de l'édition 2018 du tournoi de golf du maire. Un bénéfice net de 9 268 \$ a été réalisé.

### **2018-201**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA SUR LE LOT 6 119 911 (RUE ST-ROCH)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** monsieur Hugues Grimard, maire d'Asbestos, et Maître Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 6 119 911.

Adoptée

### **2018-202**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : SERVITUDE EN FAVEUR DE BEAUSITE MÉTAL POUR LE LOT 4 078 686**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** monsieur Hugues Grimard, maire d'Asbestos, et Maître Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la servitude en faveur de Beausite Métal inc. sur le lot 4 078 686.

Adoptée

### **2018-203**

#### **VENTE DE TERRAIN À SAMUEL SHEEHY (RUE GOUDREAU)**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Samuel Sheehy pour l'acquisition du lot 6 255 118;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos vende à monsieur Samuel Sheehy pour un montant de 0,20 \$ du pied carré plus les taxes applicables, le lot 6 255 118 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante, soit d'une superficie de 136 850 pieds carrés pour un montant de 27 370 \$ plus les taxes applicables. Cette offre est assujettie à un engagement de construire un bâtiment résidentiel totalisant une valeur minimale au rôle d'évaluation foncière de 350 000 \$ avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020. L'ensemble des frais professionnels est à la charge de l'acquéreur;



**QUE** dans le contrat d'achat du terrain prévoit les clauses suivantes :

- Dans l'éventualité où la valeur au rôle n'était pas atteinte, le propriétaire devra payer le terrain à 0,50 \$ le pied carré ou réduire à ses frais le terrain de 38 000 pieds carrés en réduisant la profondeur du terrain.
- Dans le cas où le terrain ne serait pas développé d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Ville d'Asbestos pourra, si elle le désire, après un préavis de 60 jours, acquérir le terrain vendu au montant de 0,15\$ le pied carré incluant l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction.
- Le terrain vendu possède un couvert boisé. La vente est conditionnelle à maintenir en tout temps au moins 80 % du couvert boisé existant. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, un reboisement d'arbres de grande dimension et d'essence similaire à l'existant pourra être exigé par la Ville d'Asbestos.
- Une clause de premier refus au profit de la Ville d'Asbestos devra être inscrite aux mêmes conditions que la présente entente avec les ajustements nécessaires pour toute vente de terrains de cet emplacement.
- En cas de décès, le délai lié aux conditions de la transaction sera prolongé d'une année.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

**2018-204**

**VENTE D'UN TERRAIN À JOSEPH GAREAU (RUE GOUDREAU)**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Joseph Gareau concernant l'acquisition du lot 6 255 119;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos vende à monsieur Joseph Gareau pour un montant de 0,20 \$ du pied carré plus les taxes applicables, le lot 6 255 119 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante, soit d'une superficie de 70 556 pieds carrés pour un montant de 14 111 \$ plus les taxes applicables. Cette offre est assujettie à un engagement de construire un bâtiment résidentiel totalisant une valeur minimale au rôle d'évaluation foncière de 250 000 \$ avant le 31 décembre 2020. L'ensemble des frais professionnels est à la charge de l'acquéreur;



**QUE** dans le contrat d'achat du terrain prévoient les clauses suivantes :

- Dans l'éventualité où la valeur au rôle n'était pas atteinte, le propriétaire devra payer le terrain à 0,50 \$ le pied carré ou réduire à ses frais le terrain de 38 000 pieds carrés en réduisant la profondeur du terrain.
- Dans le cas où le terrain ne serait pas développé d'ici le 31 décembre 2020, la Ville d'Asbestos pourra, si elle le désire, après un préavis de 60 jours, acquérir le terrain vendu au montant de 0,15 \$ le pied carré incluant l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction.
- Le terrain vendu possède un couvert boisé. La vente est conditionnelle à maintenir en tout temps au moins 80 % du couvert boisé existant pour la partie précisée sur le plan ci-haut. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, un reboisement d'arbres de grande dimension et d'essence similaire à l'existant pourra être exigé par la Ville d'Asbestos.
- Une clause de premier refus au profit de la Ville d'Asbestos devra être inscrite aux mêmes conditions que la présente entente avec les ajustements nécessaires pour toute vente de terrains de cet emplacement.
- En cas de décès, le délai lié aux conditions de la transaction sera prolongé d'une année.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

**2018-205**

**ACHAT DE TERRAIN : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC.**

**CONSIDÉRANT** que suite au développement rapide du parc industriel, la Ville d'Asbestos a dû bonifier ses installations de traitements des eaux en implantant une usine de prétraitement des eaux dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement choisi pour l'implantation de l'usine de prétraitement appartient à la Corporation de développement socio-économique d'Asbestos inc. puisque la Ville d'Asbestos lui a vendu le lot 4 078 983 (maintenant les lots 6 153 881 et suivants) en 2011, et ce afin que cette dernière puisse développer le secteur;

**CONSIDÉRANT** qu'une zone tampon est nécessaire autour de l'usine de prétraitement;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire aussi aménager une rue qui fera en sorte de desservir des terrains à être développés;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2017 une résolution pour l'achat d'un terrain pour l'implantation de l'usine de prétraitement a été adoptée, mais que le projet de lotissement a été modifié par la suite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

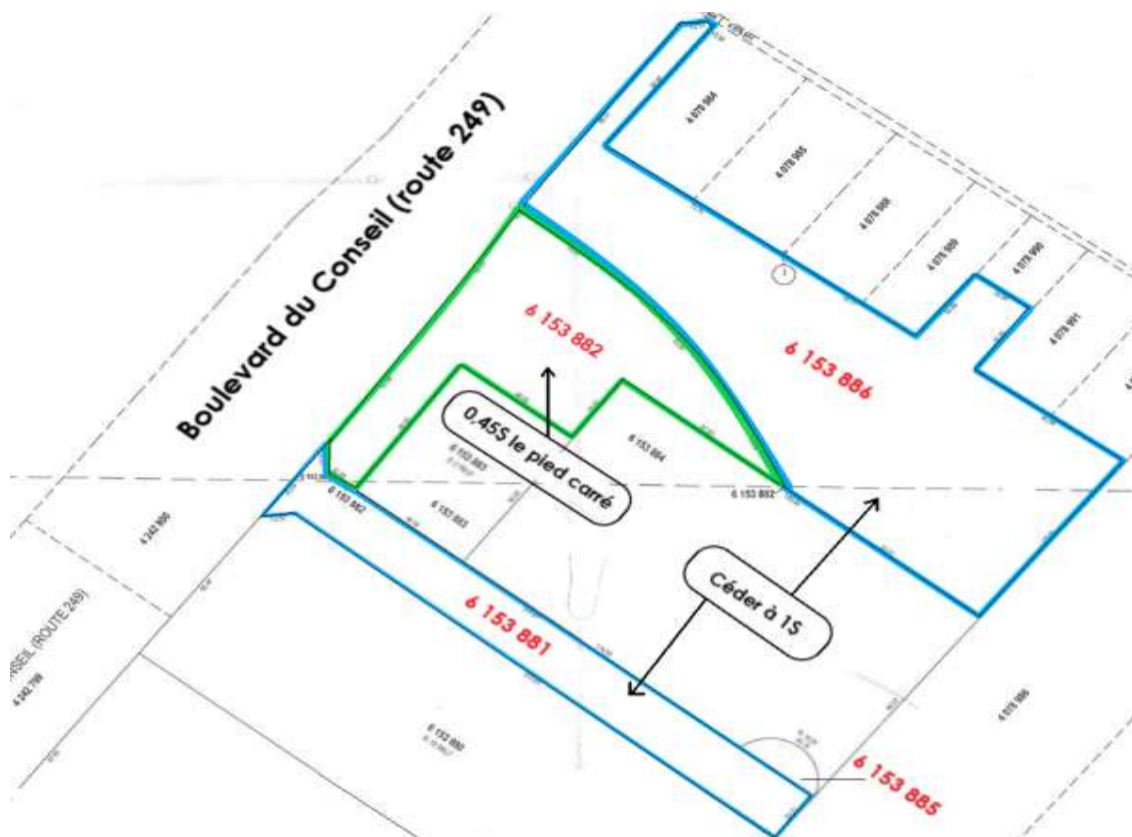
**QUE** la Ville d'Asbestos achète de la Corporation de développement socio-économique d'Asbestos inc. les lots suivants:

- Le lot 6 453 882 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 5 881 m<sup>2</sup>, pour pouvoir y implanter son usine de prétraitement, et ce pour un montant de 0,45 \$ le pied carré, soit 28 485 \$.
- Le lot 6 153 886 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, d'une superficie approximative de 13 994 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 \$ afin d'y maintenir une zone tampon.
- Le lot 6 153 881 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, d'une superficie de 4 291 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 \$ afin d'y développer la rue Frontenac.

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à éventuellement acquérir de la Corporation de Développement socio-économique d'Asbestos inc. le lot 6 153 885 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant de 1 \$;

Les lots étant montrés sur le plan ci-après:





**QUE** le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2017-190 à toutes fins que de droits.

Adoptée

**2018-206**

**ACQUISITION DU 246-248 1<sup>RE</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos est à améliorer une partie de la 1<sup>re</sup> Avenue et qu'elle désire revitaliser le centre-ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire utiliser certains espaces pour y aménager des stationnements;

**CONSIDÉRANT** qu'elle a approché certains propriétaires afin d'acquérir les lots nécessaires à ces aménagements moyennant une indemnité;

**CONSIDÉRANT** que ces derniers ont accepté l'offre de la Ville d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos procède à l'acquisition auprès de madame Marie-Christine Béliveau et monsieur Louis-Philippe Racette pour un montant de 80 000 \$ du lot 3 170 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond avec bâtiment et améliorations qui s'y trouvent et portant le numéro civique 246 @ 248 1<sup>re</sup> Avenue tel que montré à la figure suivante:



**QUE** la Ville d'Asbestos mandate Me Serge Chagnon afin de préparer l'acte de vente;

**QUE** le maire et la greffière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document relatif à cette acquisition.

Adoptée

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 2018-XXX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-187 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2018-XXX abrogeant le règlement 2012-187 sur l'utilisation de l'eau potable. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil.

#### **2018-207**

##### **MUTUELLE DE PRÉVENTION SST : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT QUE** deux mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Asbestos désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le classement et la participation à l'une ou l'autre des mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à une mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos paie les frais pour sa participation à la Mutuelle de prévention SST de l'Union des municipalités du Québec, soit l'ajustement final de 2017 et l'estimé initial pour 2018 qui représente un montant de 6 946,09 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### 2018-208

### ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE D'ASBESTOS ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos et la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. possèdent des lots adjacents dans le parc industriel;

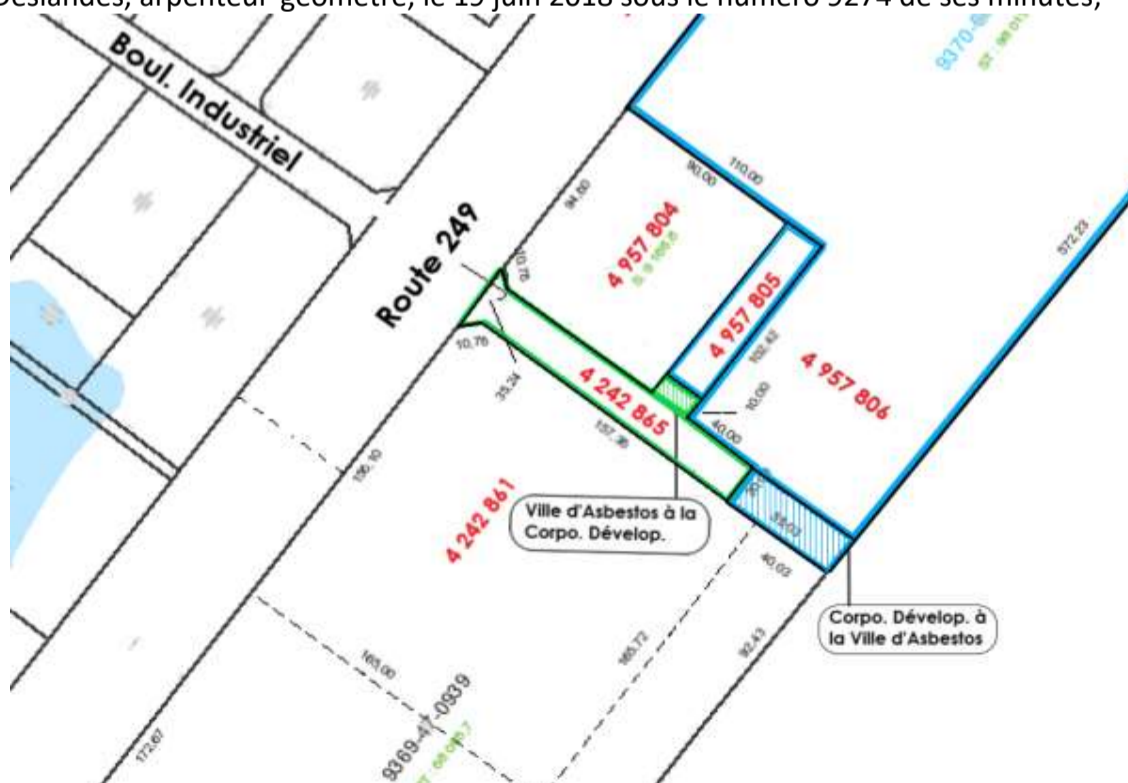
**CONSIDÉRANT** que le lot 4 242 865 appartenant à la Ville d'Asbestos est le boulevard Industriel et que ce dernier doit être possiblement prolongé afin de continuer le développement dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de Développement Socioéconomique désire vendre le lot 4 957 805 et une partie du lot 4 957 806 à un promoteur;

**CONSIDÉRANT** que pour l'échange de partie de terrains permettrait la réalisation des deux projets et harmoniserait la délimitation des lots;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accepte de procéder, avec la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc., à l'échange d'une partie du lot numéro 4 242 865 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, pour une partie du lot 4 957 806 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, partie ayant à être lotis et tel qu'il appert sur le plan ci-après et à la désignation technique préparée par Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, le 19 juin 2018 sous le numéro 9274 de ses minutes;



**QUE** tous les frais inhérents à cette transaction (acte notarié, subdivision du lot et émission d'un plan cadastral) soient assumés à parts égales entre la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. et la Ville d'Asbestos;

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et nom de la Ville d'Asbestos tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée

**2018-209**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU TRONÇON 1 DU BOULEVARD SIMONEAU**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par WSP Canada inc. le 12 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat de surveillance des travaux pour l'élargissement du boulevard Saint-Luc à la firme WSP Canada inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 17 745 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**2018-210**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : APPEL D'OFFRES 2018-012 - MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - BOUL. SIMONEAU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection du boulevard Simoneau;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 14 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Labo SM inc.	15 865,40 \$
Protekna Services techniques inc.	16 389,92 \$
Englobe Corp.	17 216,76 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat de contrôle des matériaux pour la réfection du boulevard Simoneau à la firme le Labos SM inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 15 865,40 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2018-211****RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : APPEL D'OFFRES 2018-013 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX 2018**

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville d'Asbestos au cours de l'année 2018, une seule soumission a été reçue, analysée et trouvée comme suit :

Quantité	Mélange	Prix unitaire	Escompte	Transport	Prix Total
±250 t.m.	EB-14	79,90 \$	3,00 \$	4,541 \$	20 360,25 \$
±325 t.m.	EB-10C ou EB-10S	84,75 \$	3,00 \$	4,541 \$	28 044,58 \$
± 750 t.m.	EB-5	102,10 \$	3,00 \$	4,541 \$	77 730,75 \$
<b>GRAND TOTAL:</b>					<b>126 135,58 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2018 à Sintra inc., région Estrie aux prix soumissionnés et pour les quantités approximatives indiquées.

Adoptée

**2018-212****RÉPARATION DE LA GLISSIÈRE SUR LA RUE DU ROI**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réparation de la glissière de sécurité située sur la rue du Roi;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissionnaires ont déposé une offre;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix sans taxes
Mirtec	28 298,40 \$
Clôtures et glissières Y. Lapointe inc.	32 225,50 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le contrat de réparation de la glissière à la compagnie Mirtec pour le montant inscrit à la soumission soit 28 298,40 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2018-213****RÉPARATION DU CAMION ÉCUREUR**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a fait une demande de prix pour la réparation du camion écurer;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Les équipements C.M. inc.	35 525,89 \$
Teamco Machinerie Agricole Bois-Francs inc.	46 847,09 \$
Gardex	47 500,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le contrat de réparation du camion écurer à Les équipements C.M. inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 35 525,89 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2018-214****DROIT DE PASSAGE : ENTENTE ENTRE LA VILLE D'ASBESTOS ET LE CLUB DES TRAVAILLEURS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos signe une entente pour un droit de passage temporaire, du 1er juin au 15 novembre 2018, avec le club des travailleurs JMA et ce afin que des travaux puissent être effectués sur le terrain adjacent.

Adoptée

**2018-215****RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2018-011 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDES PRÉLIMINAIRES INFRASTRUCTURE 2019**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'étude préliminaire infra 2019;

**CONSIDÉRANT** que (4) soumissionnaires ont déposés une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 21 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix avec taxes</b>
WSP Canada inc.	11 336,54 \$
CIMA+ s.e.n.c.	11 440,01 \$
Tetra Tech QI inc.	13 222,12 \$
Les Services EXP inc.	23 569,88 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroi le contrat pour l'étude préliminaire infra 2019 à la firme WSP Canada inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 11 336,54\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2018-216**

##### **AIDE FINANCIÈRE POUR LE BASEBALL MINEUR**

**CONSIDÉRANT** la demande de support financier de la part de Baseball mineur des Sources pour l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 40 \$ par joueur provenant de la Ville d'Asbestos inscrit au club, soit un montant de 2 120 \$ pour 53 joueurs. De plus, un montant supplémentaire de 500 \$ est accordé pour couvrir l'entretien des terrains la fin de semaine.

Adoptée

#### **RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION POUR LE MOIS JUIN 2018**

Le Conseil prend connaissance du rapport pour les mois de juin 2018 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
<b>Janvier 2018</b>	0	0 \$	0 \$
<b>Février 2018</b>	7	70 845 \$	70 845 \$
<b>Mars 2018</b>	10	515 200 \$	586 045 \$
<b>Avril 2018</b>	32	280 200 \$	866 245 \$
<b>Mai 2018</b>	74	1 674 050 \$	2 540 292 \$
<b>Juin 2018</b>	64	1 407 151 \$	3 947 443 \$

#### **2018-217**

##### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À COPERNIC**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion à l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) pour un montant de 100 \$ pour les années 2018 et 2019.

Adoptée

## **2018-218**

### **OCTROI D'UN MANDAT À RAPPEL EXPERTS-CONSEIL EN ENVIRONNEMENT ET EN GESTION DE L'EAU POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA RUE LAROCHELLE AU LAC DES TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire mettre à niveau la rampe de mise à l'eau donnant accès au Trois-Lacs, via le chemin Larochelle;

**CONSIDÉRANT** que pour se faire la rampe actuelle ainsi que son environnement immédiat doivent faire l'objet d'une caractérisation et de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la firme Rappel Experts conseil en environnement et en gestion de l'eau pour le projet de reconstruction de la rampe de mise à l'eau de la rue Larochelle pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables. Le mandat comprend:

- la caractérisation de la rampe de mise à l'eau actuelle et de l'environnement immédiat
- la rédaction des plans et devis de la rampe
- la rédaction de la demande du certificat de conformité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que la réponse aux questions du ministère suite à la demande.
- Les démarches pour la réalisation des travaux soient la sélection d'un entrepreneur et la commande des matériaux

**QUE** pour la réalisation du mandat, la Ville d'Asbestos autorise la firme Rappel Experts conseil en environnement et en gestion de l'eau à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

**QUE** le directeur de l'inspection et de l'environnement soit autorisé à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée

## **2018-219**

### **DÉROGATION MINEURE 2018-009 : 153 RUE DES MÉSANGES**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 153 rue des Mésanges;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment d'une hauteur de 3,5 mètres alors que le règlement de zonage de la ville d'Asbestos numéro 2006-116 prescrit une hauteur minimale de 5 mètres pour la zone 107-R;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 8 juin 2018 sur le site internet de la Ville d'Asbestos;



**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 153 rue des Mésanges.

Adoptée

#### **2018-220**

##### **AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DES TROIS-LACS POUR LE PROJET D'ARRACHAGE DES HERBIERS - SAISON 2018**

**CONSIDÉRANT** que le projet d'arrachage des herbiers consiste à retrouver un usage récréatif du lac des Trois-Lacs en plus de restaurer et revégétaliser les berges;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de trois ans, qui en est à sa troisième année, démontre des résultats positifs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remettre une aide financière de 20 000 \$ à l'Association des résidents des Trois-Lacs afin de permettre la réalisation du projet d'arrachage des herbiers aquatiques au lac Trois-Lacs.

Adoptée

#### **2018-221**

##### **EMBAUCHE DE CHRISTOPHE BOUCHER COMME POMPIER VOLONTAIRE**

Suite à la recommandation de monsieur Alain Chaîné, directeur du service de Sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**D'ENTÉRINER** l'embauche de Christophe Boucher à titre de pompier volontaire, et ce à compter du 9 juillet 2018.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen demande une clarification au sujet du mandat octroyé précédemment à la séance du Conseil pour la mise à niveau de la rampe d'accès à l'eau sur le boulevard Larochelle (Club Chasse et Pêche).

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand invite la population à écouter l'émission télévisée L'Épicerie cette semaine, car la Fromagerie l'Oiseau Bleu (Les Fromages Latino) y sera présentée.

Le conseiller Alain Roy confirme le report du dépôt des projets pour le Fonds Qualité de vie au 10 septembre prochain. Monsieur Roy mentionne également avoir assisté à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos et confirme qu'il y a encore beaucoup de projets à venir.

Le conseiller Pierre Benoit mentionne l'avancement des travaux sur le boulevard Simoneau et la fin prévue d'en environ 3 semaines. Monsieur Benoit mentionne également le début des travaux vers le 15 juillet prochain sur le chantier des rues Doyon et Manville Ouest.

Le conseiller Jean Roy lance l'invitation pour l'activité Danville-Asbestos Select Club le 19 octobre prochain. L'activité se veut un moment pour rendre hommage à des gens issus des deux villes.

La conseillère Caroline Payer invite la population au vernissage de RAVIR le 14 juillet prochain à la Bibliothèque municipale d'Asbestos. Madame Payer cède la parole au directeur des loisirs, monsieur David Bélanger qui parle des vendredis musicaux et cinéma plein-air à l'école La Passerelle qui débute ce vendredi pour les quatre prochaines semaines. En terminant, madame Payer souligne les mesures prises par la Ville d'Asbestos lors de la canicule de la dernière semaine offrant ainsi aux citoyens la possibilité de se rafraichir soit à la piscine municipale ou dans divers édifices municipaux.

### **2018-222**

#### **MOTION DE FÉLICITATION À ALEXIS GRAVEL SUITE À SON REPÊCHAGE DANS LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY**

**CONSIDÉRANT QUE** le repêchage de la Ligue nationale de hockey (LNH) s'est tenu en juin dernier, lors duquel le gardien de but natif d'Asbestos Alexis Gravel a été sélectionné par les Blackhawks de Chicago en sixième ronde;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a aussi rayonné dans la Ligue junior majeur du Québec menant les Moosehead d'Halifax en séries à seulement 16 ans;

**CONSIDÉRANT** la persévérance et l'ambition qui guident le jeune athlète dans ses performances sportives;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance et résolu :

**DE FÉLICITER** monsieur Alexis Gravel suite à son repêchage, en juin dernier, dans la Ligue nationale de hockey par les Blackhawcks de Chicago, ainsi que pour sa contribution au rayonnement de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

**2018-223**

**DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA LIMITE DE LA ZONE DE BAINNADE À LA PLAGE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** qu'il existe une aire de baignade depuis des décennies au lac Trois-Lacs;

**CONSIDÉRANT** que madame Sylvie Fortier et monsieur Robert Ross propriétaires du 131A, rue Larochelle sont voisins de l'aire de baignade du Lac Trois-lacs et désirent accéder à leur bateau là où est délimité l'aire de baignade protégée;

**CONSIDÉRANT** que l'aire de baignade a été délimitée, depuis plusieurs années, pour protéger les baigneurs contre les embarcations;

**CONSIDÉRANT** que madame Fortier et monsieur Ross ont demandé à la Ville d'Asbestos de déplacer la limite de la zone de baignade protégée et que l'inspecteur municipal et par la suite le directeur général ont refusé cette demande;

**CONSIDÉRANT** que madame Fortier et monsieur Ross adressent leur demande au conseil municipal et ont demandé aux membres du Conseil de se prononcer séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance et résolu :

**DE** réitérer à madame Fortier et monsieur Ross la position de la Ville d'Asbestos à l'effet que leur demande de déplacer la zone de baignade protégée des embarcations était refusée.

**QUE** les limites de l'aire de baignade protégée sont maintenues telles quelles dans l'intérêt de la collectivité.

Adoptée

**2018-224**

**MOTION DE FÉLICITATION À L'ASSOCIATION DES POMPIERS D'ASBESTOS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos désire mettre en lumière l'excellence du travail de l'Association des pompiers d'Asbestos pour l'organisation de la fête nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**DE FÉLICITER** toute l'équipe de l'Association des pompiers d'Asbestos pour l'organisation des festivités entourant la fête de la Saint-Jean-Baptiste et ainsi souligner leur engagement auprès de la communauté d'Asbestos.

Adoptée

**2018-225**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 22.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, greffier  
suppléant**